

Département de l'YONNE
SIVOS de Courtois et de Nailly

COMPTE RENDU
de la réunion du SIVOS de Courtois et de Nailly
du vendredi 26 juin 2020

Légalement convoqué, le Conseil syndical s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Courtois-sur-Yonne, le vingt-six juin à 18 heures 15 minutes, sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, président.

Date de la convocation : 16 juin 2020

Présents: C.MONTAGNE, G.ROYER, E.BERTHAULT, E.PETIT, F.POIRIER, P.SOULAGE, titulaires et F.BARDOT, C.GOUTELARD, suppléantes

Absents: G.MOREAU, V.MOREL, titulaires et V.MAINIER, M.MIRANDA, suppléants

Secrétaire de séance : G.ROYER

Le procès-verbal de la séance du 05/06/2020 est adopté à l'unanimité

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019

D2020-06-013 et 014 : Après s'être fait présenter le compte administratif et le compte de gestion 2019, le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les 2 documents.

D2020-06-015 : le Conseil syndical constate que le résultat de clôture de l'exercice 2019 présente un excédent de 15.081,86 €, à savoir :

- En section de fonctionnement : excédent de 1.834,04 €
- En section d'investissement : excédent de 13.247,82 €

Et décide l'affectation suivante du résultat de clôture 2019 au budget de l'exercice 2020 :

- Art R001 : 1.834,04 € (excédent d'investissement)
- Art R002 : 13.247,82 € (excédent de fonctionnement)

TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

D2020-06-016 : Le Conseil syndical après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le prix du repas facturé aux familles à 4.56 €, à compter du 1 septembre 2020.

Une majoration de 10 % sera appliquée pour tout repas commandé hors des délais stipulés dans le règlement intérieur des restaurants scolaires.

Pour information coût journalier d'un enfant en cantine pour le SIVOS :

Elève maternelle/CP : 2,54€ TTC (prix unitaire repas) + 4.07€ (frais de personnel) = 6.61 €
Elève élémentaire : 2,65€ TTC (prix unitaire repas) + 3.86€ (frais de personnel) = 6,51 €

Monsieur SOULAGE informe que les repas servis sont moyens. M. POIRIER va rencontrer le commercial de la société à ce sujet.

A la rentrée, les membres du SIVOS pourront pour ceux qui le souhaitent visiter les restaurants et prendre un repas.

Madame BARDOT indique que la cuisine centrale d'Egriselle obtient de très bons retours au niveau de la qualité. C'est une piste intéressante pour un changement de fournisseur.

En septembre, si le protocole sanitaire a toujours lieu, il sera étudié la possibilité à Courtois, d'occuper également le midi, la salle de motricité pour que le système des barquettes individuelles soit abandonné. En effet, le SIVOS ne pourra plus financer le coût supplémentaire de 80 centimes par barquette et souhaite éviter qu'il soit imputé aux familles.

TARIFS GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

D2020-06-017 : Le Conseil syndical après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de garderie du matin, du midi et du soir comme suit, à partir du 1^{er} septembre 2020.

1/ Tarifs forfaitaires mensuels :

- 40.32 € : forfait pour un enfant
- 60.62 € : forfait pour deux enfants
- 69.93 € : forfait pour trois enfants

2/ Tarif occasionnel :

- 4.06 € par enfant et par jour

Pour information coût mensuel des garderies pour le SIVOS :

<i>Frais de personnel :</i>	3 141 €	
<i>Recette moyenne perçue (facturation) :</i>	1 981 €	<i>différence 1 160 €</i>

Courant de l'année, le SIVOS travaillera sur l'équilibre budgétaire des garderies.

RESSOURCES HUMAINES - RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Afin d'assurer les services de cantine, il convient de recruter 3 agents (2 fins de contrat à renouveler et 1 départ en retraite).

D2020-06-018 : Ainsi, le Comité syndical décide de créer 3 postes contractuels d'adjoints techniques territoriaux à 6.55/35^e.

Les agents seront recrutés pour la période du 1^{er} septembre au 6 juillet 2021.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Il y aura 30 CP et une vingtaine de grande section en septembre. Nous ne savons pas comment ils seront répartis.

Plusieurs enseignantes de Courtois ont vu leur demande de mutation acceptée.

Séance levée 19h51